

Image not found or type unknown



## Location chambre étudiant

Par **VENUS2007**, le **12/10/2015** à **16:05**

Bonjour,

Domicilié en région paca j'aurai la possibilité de louer 2 chambres indépendantes de 15 m<sup>2</sup> chacune à des étudiants : est-ce que le plafond locatif qui de 135 € par M<sup>2</sup>, soit 202.50 € mensuellement pour une location.

Est-ce que l'exonération dont le plafond est de 202.50 e en 2015 pour une location en résidence principale s'applique pour chaque pièce ou les revenus se cumulent-ils et deviennent de fait imposables ?

Merci de votre réponse.

Cordialement